

ville de Cambrai



**Publié le :** 19 Août 2024 à 10:18

République Française

Département du Nord

Arrondissement  
de CAMBRAI

RA / 1238 / 2024 DGST / DM / 558 2024 T

## Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de Mr le Commissaire Principal de Police,  
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu la demande établie par l'association la récré verte par laquelle elle nous informe de la livraison de matériel à l'hôtel de ville, le vendredi 16 août 2024, de 8 heures à 12 heures.

Considérant qu'à cette occasion, il convient de réglementer le stationnement des véhicules de toutes sortes

### ARRÊTONS :

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Place de la République  
Stationnement le long de l'hôtel de Ville, partie comprise entre le porche d'accès à l'hôtel de Ville et la rue d'Alger

Le vendredi 16 août 2024, de 8 heures à 12 heures

**Article 2 :** Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation sera installée.

**Article 3:** M. le Directeur Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 13 août 2024

**Publié le :** 19 Août 2024 à 10:18

Par délégation du Maire,  
Le conseiller Municipal Délégué  
Jean Pierre Bavencoffe

